

COMMUNE DE LIXING LES SAINT AVOLD

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

**Système d'élimination
des déchets**

Eau potable – Eaux usées

Annexé à la DCM de LIXING-les-SAINT-AVOLD,
en date du19 OCT. 2007.....

Le Maire,



Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, pris en application de la loi SRU, et retranscrit à l'article R123-14 du code de l'urbanisme, impose que figure aux annexes :

- le système d'élimination des déchets, c'est à dire les informations relatives au stockage et au traitement des déchets,
- des informations relatives aux emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, ainsi que les stations d'épuration des eaux usées.

1. Les déchets

La communauté de communes du centre Mosellan (CCCM) est compétente en la matière.

Concernant les ordures ménagères, une collecte hebdomadaire a lieu en conteneurs (poubelle), cette mission étant assurée en régie par la CCCM. Ces déchets sont enfouis dans le centre de stockage des déchets ultimes de Téting sur Nied.

Concernant le tri sélectif, une collecte hebdomadaire a lieu en sacs (papiers, cartons, métal, plastiques), cette mission étant assurée en régie par la CCCM. Le centre de tri se trouve à Freyming Merlebach (la CCCM faisant partie du SIDEM).

Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs disposés dans le village. Ces déchets sont ensuite amenés au centre de Gironcourt sur Vaire.

En matière d'encombrants, la collecte a lieu une fois par an.

Les habitants de Lixing les St Avold disposent de deux déchetteries intercommunales à Vahl Ebersing et à Morhange.

D'ici 2009, la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchets fermentescibles se fera en sacs. Les des déchets fermentescibles seront dirigés vers l'usine de méthanisation de Forbach (SIDEM).

2. L'eau potable

Le Syndicat des Eaux de Hellimer- Frémestroff assure cette mission. Il regroupe 18 communes des cantons de Grostenquin, Sarralbe et Alberstroff (soit 6500 habitants).

L'alimentation en eau se fait par mélange d'eau provenant à 50% d'un forage dans le grès vosgien situé à Hellimer, et à 50% d'un achat d'eau au syndicat des eaux de Sarralbe. Le mélange de ces deux eaux se fait dans une bache de mélange à Hellimer.

Ce mélange est amené par une canalisation intercommunale depuis Hellimer jusqu'au bassin surélevé de Frémestroff. Un château d'eau sur tour, localisé entre Frémestroff et Lixing les Saint-Avold, alimente la commune et Vahl-Ebersing en eau potable. Le traitement de l'eau se fait en sortie de forage, par chloration (faible taux).

3. Les eaux usées

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes du Centre Mosellan.

La commune n'est pas assainie de façon collective en 2006, les eaux usées étant traitées de façon autonome.

Une lagune intercommunale doit être mise en place sur le ban de Lixing, avec traitement des eaux usées de Lixing les St Avoild et Laning. La mise en route est prévue après 2007. L'objectif de dépollution est de l'ordre de 80%.

Cette lagune sera composée de 3 bassins et traitera les eaux usées par décantation, et aération par des macrophytes. Elle présentera une capacité de traitement de l'ordre de 1 900 Equivalents Habitants.

Actuellement, les populations de Lixing et de Laning sont de l'ordre de 1 425 habitants.

Dans les futurs lotissements de Lixing, un assainissement en séparatif strict devra être prévu ; une exception pourra être faite pour les lotissements enclavés, si la difficulté de trouver un exutoire pour les eaux pluviales est prouvée¹.

¹ source : CCCM, novembre 2006